

LA DÉFINITION ET LES OBJECTIFS DES PAS

Après une expérimentation dans 4 départements, plus de 500 PAS sont mis en place sans qu'aucun bilan sincère et véritable n'ait été fait, ou du moins partagé et validé par les organisations syndicales.

Pour le ministère, le PAS constitue la réponse de 1er niveau pour faire face aux besoins de compensation pour tous·tes les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP), et pas seulement ceux et celles qui ont une reconnaissance MDPH et des notifications.

Le PAS est présenté comme la substitution aux PIAL en ce qui concerne le gestion des AESH, mais cela n'est pas complètement vrai dans les faits. En théorie, ce dispositif est piloté par le·la chef·fe d'établissement, l'·IEN, le·la directeur·trice de la structure ESMS. De plus, il est normalement coordonné par un·e enseignant·e spécialisé·e (ce qui reste à prouver dans les faits à venir...) avec l'appui d'un·e professionnel·le du médico-social. Sont également associé·es à l'équipe, un·e gestionnaire AESH, les AESH ainsi que l'AESH référent·e et les ERSEH.

DES PAS POUR QUI ?

Si on reprend la volonté ministérielle, les PAS ont pour objectif d'anticiper et d'améliorer les prises en charge des élèves qui ne seraient pas dans le « moule » institutionnel. Il s'agit de tou·tes les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) défini·es ainsi :

« les élèves en situation de handicap, les élèves ayant une difficulté scolaire grave et durable, les élèves malades, les élèves allophones nouvellement arrivés en France, les élèves issus de familles itinérantes ou de voyageurs, les élèves intellectuellement précoces, les élèves en milieu carcéral ».

Ainsi, l'École inclusive actuelle ne doit plus s'occuper uniquement de la compensation des situations de handicap (selon la loi de 2005), mais bel et bien de toutes les situations « à part ». Si l'objectif est louable, il va surtout **entraîner une mutualisation des prises en charge et une nouvelle dilution des moyens entre handicap et difficultés scolaires.**

UNE RÉPONSE DE 1ER NIVEAU ? QUÈSACO ?

Face à la moindre difficulté, les enseignant·es doivent la signaler aux responsables du PAS qui doivent ensuite mettre en place un protocole pour établir et proposer une « réponse de 1er niveau » afin d'aider l'élève en question :

- ✓ aménagements pédagogiques (éventuellement RASÉD)
- ✓ matériel pédagogique adapté aux besoins de l'élève (MPA)
- ✓ appui ponctuel de professionnel·les : de l'EN et du Médico-social à travers les équipes mobiles (EMAS) ou les Dispositifs d'auto-régulation (DAR).

ET LES RÉELLES MOTIVATIONS ?

En creusant un peu, on trouve d'autres motivations institutionnelles, pas aussi louables que cela...

En effet, conscient qu'il est incapable de recruter-former-payer le nombre suffisant d'AESH pour couvrir toutes les heures d'aide notifiées par la MDPH, le ministère souhaite s'attaquer à la « racine » : limiter le recours à la MDPH par les familles et ainsi limiter le nombre d'heures notifiées.

L'équation est donc simple : moins de MDPH-moins de notifications-moins d'AESH...

Pour compléter le tout, le ministère et le législateur souhaitent **la remise en cause du principe de compensation de la loi de 2005 en demandant plus d'adaptations pédagogiques aux équipes...** Une nouvelle façon de se désengager et faire reposer sur les équipes la responsabilité de la politique d'inclusion. Scandaleux.

RASÉD : UN MÉLANGE DES GENRES INQUIÉTANT



Avec ce système, les équipes RASÉD ne pourraient intervenir qu'après sollicitation des PAS et plus après celle des enseignant·es. Même si le MEN se défend d'en faire des « machines à tri », ils deviendraient **de plus en plus des collègues-ressources, privé·es de leur mission en classe pour les élèves en grande difficulté.**

Une réponse parmi d'autres qui nie le fondement-même de leurs métiers, leur professionnalité et leur rôle dans la chaîne de la difficulté scolaire... Une extinction programmée...

« IL FAUDRA QUE VOUS TROUVIEZ DES SOLUTIONS »...

En décalant le principe de compensation vers « l'adaptation pédagogique », l'institution cherche à faire peser le poids de l'inclusion et de la réussite-échec scolaire sur les seules épaules des personnels, des élèves et des familles.

Dans les départements où les PAS ont été expérimentés, les DASEN comptent sur les collègues pour trouver les solutions et faire « évoluer leurs pratiques » sans qu'absolument rien ne soit prévu en dehors des dispositions générales du PAS. La question des places disponibles en structure (IME, ITEP...) est évacuée et ces dernières doivent s'inscrire dans une démarche d'externalisation (intervention au coup-par-coup dans les classes le plus souvent).

C'est donc, **une nouvelle fois, la solution du « débrouille-toi tout-e seul-e » qui va s'imposer à des personnels déjà épuisés par l'École inclusive sans moyen.**

De plus, il est fort probable qu'un discours mensonger soit tenu aux familles en leur assurant des prises en charge « adaptées » pour leurs enfants... Et comme ça ne sera pas le cas, la pression s'exercera sur l'enseignant-e et les AESH.

INCLUSION AU RABAIS
RÉPONSES INADAPTÉES
ISOLEMENT DES
PERSONNELS
ET DÉSENGAGEMENT DE
L'ÉTAT

QUELS EFFETS POUR LES COLLÈGUES ?

Ce saupoudrage d'aides (matériel, conseils, visites en classe) ne répondra pas aux besoins des collègues. Le plus souvent, on continue à **les installer dans des conditions ne permettant pas une inclusion réussie.** Ils et elles se sentent démuni-es, délégitimé-es, abandonné-es... Ce qui les amènent à douter de leur capacités à enseigner, à gérer leurs élèves et à aider correctement les plus fragiles.

DANGER SUR LES CARTES SCOLAIRES

POUR TROUVER 500 PILOTES DE PAS, À MOYENS CONSTANTS, LES DASEN VONT FERMER DES CLASSES POUR DÉGAGER DES POSTES...

ET LES AESH DANS TOUT ÇA ?

Au-delà d'une possible diminution de leur nombre à moyen terme, cette réorganisation va entraîner obligatoirement :

- ✘ une extension du périmètre d'intervention.
- ✘ la multiplication des accompagnements en dehors des élèves notifié-es (le PAS pourra déterminer l'affectation en dehors de toute décision MDPH).
- ✘ une extension des missions vers le périscolaire et donc une augmentation du temps de travail, de la pénibilité et de la précarité de ce métier.

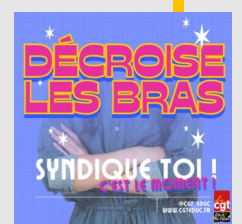
POUR LA CGT ÉDUC'ACTION, IL Y A URGENCE...

Toutes les conditions (matérielles, pédagogiques, humaines et de santé...) ne sont pas réunies pour des prises en charge respectueuses et efficaces, et donc pour une École inclusive à la hauteur des enjeux.

Le niveau des effectifs/classe, de formation des personnels (enseignant-es et AESH), le nombre limité de professionnel-les du médico-social à disposition dans et hors des murs, l'état des locaux ainsi que leur nombre et spécificité, les exigences institutionnelles en termes de programme et d'évaluation... font que pour l'heure, il est extrêmement compliqué pour le MEN d'exiger le tout-inclusion sans filet. Le nombre de plus en plus important de fiches RSST sur cette question et leur contenu indiquent combien certaines situations peuvent être douloureuses pour tout le monde, élèves, familles comme personnels.

POUR LA CGT ÉDUC'ACTION, UNE SEULE QUESTION DOIT RESTER CENTRALE POUR LE BIEN DES ÉLÈVES ET LA MISE EN PLACE DE RÉPONSES ADAPTÉES :

QUELLE QUE SOIT LA SITUATION DE CHACUN-E, QUEL PARCOURS DE SCOLARISATION PERMET LA RÉUSSITE DE TOUS-TES ET L'ACCÈS AU PROJET DE CHAQUE ÉLÈVE ?



CGT Éduc'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgteduc.fr



@cgteducation